

**MAIRIE D'AUZANCES - Place Jean Moulin
23700 AUZANCES**

**DECISION n° 2024-33
portant sur l'approbation du devis
du SIVOM Auzances – Bellegarde pour le raccordement
des descentes de gouttières de la salle omnisports**

Madame le Maire d'Auzances,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu la délibération n° 2020-17 du Conseil Municipal d'Auzances, réuni en
séance ordinaire le 27 mai 2020, confiant à Madame le Maire des
délégations, dont celle de prendre toute décision concernant la
préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des
accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants,
lorsque les crédits sont inscrits au budget,
Considérant la nécessité de réaliser le raccordement des descentes de
gouttières de la salle omnisports (intitulé « gymnase » par le SIVOM AB),
Vu le devis du SIVOM AUZANCES BELLEGARDE qui s'élève à
2 565, 00 € HT,

DECIDE

Article 1^{er} : Le devis du SIVOM AUZANCES BELLEGARDE – 5 route de
Sarcelles – 23700 AUZANCES, est accepté pour un montant de
2 565, 00 € HT – 3 078, 00 € TTC, pour la réalisation du raccordement
des gouttières de la salle omnisports.

Auzances, le 27 Décembre 2024

Le Maire,

Françoise SIMON

